

26-04-11- Finances – Subventions associations

Subvention – Convention financière avec l'association COS

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 et à l'article 1 du décret 2001-495, l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Le Comité des Œuvres Sociales de la mairie bénéficie d'une subvention supérieure à ce montant.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention financière jointe pour l'exercice budgétaire 2026 pour le versement d'une subvention de 25 500 euros au COS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention financière précitée pour l'exercice budgétaire 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 2 avril 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 1^{er} avril 2026

26-04-11- Finances – Subventions associations

Subvention – Convention financière avec l'association COS

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - PICON VAZILLE Catherine - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude

Etait absente et excusée :

Mme BISACCIA Michèle

Avait donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :